

Le projet de contournement routier au Sud-Est d'Avranches

Marcel Jacquot et Alain Cabos se sont rendus à **l'atelier de travail sur le thème de l'environnement** organisé par le Département le jeudi 21 mars 2025 à St Quentin-sur-le-homme. Une quinzaine de participants dont les 2 maires concernés par ce projet M.Stéphane Grall, Maire de St Quentin-sur-le-Homme, Jacques Lucas, Maire de St Martin-des-Champs. Le « garant » M. Bruno Boussion, le Cabinet de Communication sollicité par le Département pour l'assister dans son action auprès des habitants concernés par les projets routiers, le Cabinet-Conseil en charge de mener à bien les études, etc ... Nombreux invités comme l'Afac-Normandie, MSM-Normandie et d'autres maires ne sont venus. Marcel a honoré Manche Nature par ses interventions et son argumentation visant à interpeller le Département sur l'inanité de ce projet. Le Département avait été déjà vivement interpellé le mardi précédent lors de la réunion publique réunissant 200 participants, la plupart opposés à ce projet

En pièces jointes,

- l'article paru le lendemain sur Ouest France,
- la réaction sur ce projet d'Amélie Gaillot (association locale)

Preliminaire

La Manche est le Département le plus dense de France avec 7800km de route dont le plus grand nombre de routes secondaires qui ne sont pas entretenues depuis des années.

En regard du constat que 66 % des véhicules ne transportent qu'1 personne à bord, le département limite son étude à la mobilité par les routes sans se poser la question des autres offres de mobilités, comme par exemple :

- Organiser des zones de Covoiturage,
- Mettre en place le covoitstop en relation avec les municipalités,
- Le covoitentreprise,
- Se poser toutes les bonnes questions en matière des transports en commun,
- Mettre en place un plan cyclistes digne des déplacements doux,
- Le tram-train sur l'axe Saint-Lô---Granville --- Avranches

Par ailleurs, l'entretien des réseaux routier actuels concerne essentiellement les axes principaux. Les budgets alloués devraient être beaucoup plus importants pour l'entretien de tout ce réseau.

Concernant le projet de contournement routier au Sud-Est d'Avranches

Analysons ce projet sous divers aspects :

Zone nature

Le fuseau se situe en zone dite "naturel et humide".



Il se situe en fond de vallée « ruisseau du bois Bouilli » (zone principalement d’herbage) avec des habitations disparates.

Pour rappel, cette zone est en relation directe avec “Natura 2000 Baie du Mont Saint Michel”. Ce projet routier se situe aussi à proximité d’une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) .

Zone humide ;

Ce même fuseau représente 60 hectares de zones humides dont 3 hectares directement impactés par la nouvelle route.



Trame bleue et verte

LES IMPACTS SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet aura potentiellement des impacts très forts sur les continuités écologiques, notamment sur plusieurs corridors fonctionnels, les trames bleues et vertes ainsi que sur plusieurs corridors de la matrice bocagère locale considérée comme « dense »

LES IMPACTS SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES

En ce qui concerne le reste des mammifères terrestres « dit communs », il existera un risque de collision avec les véhicules. Par ailleurs le projet routier, s'il se concrétise, mettra à mal les corridors écologiques.

LES IMPACTS SUR LES REPTILES une espèce protégée a été observée sur le site d'étude : le Lézard des murailles. Les haies et boisements du site servent d'habitats de reproduction de cette espèce.

L'AVIFAUNE

Sur 10 années d'observation, 112 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les 4 communes concernées par le projet

(liste complète disponibles en Annexe 2 -). Parmi ces espèces, 8 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 55 possèdent au moins un statut de conservation particulier (NT, VU, EN, CR) sur les listes rouges nationales ou régionales selon les périodes phénologiques (nidification, migration, hivernage)

LES AMPHIBIENS

Deux espèces d'Amphibiens ont été recensées sur le site Faune-Normandie à l'échelle des 4 communes du projet. Il s'agit de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), espèce protégée et inscrite sur la liste rouge mondiale de l'IUCN, et du Crapaud Epineux (*Bufo spinosus*), espèce considérée comme préoccupation mineure à l'échelle de la Basse-Normandie

LES IMPACTS SUR LA FLORE ET LES HABITATS

En revanche, le projet aura des impacts négatifs sur les habitats Natura 2000 identifiés lors de l'état initial de ce rapport : pelouses maigres de fauche de basse altitude et mégaphorbiaies riveraines représentant respectivement des enjeux.

LES IMPACTS SUR LES INVERTEBRES

En ce qui concerne le reste des invertébrés « dit communs », il existe un risque de destruction d'individus au moment des travaux lors de la suppression des zones enherbées (prairies et bords de routes). Bien que ces espèces ne soient pas patrimoniales ou protégées, il est conseillé dans la mesure du possible d'éviter toute intervention susceptible de détruire leurs habitats.

LES MAMMIFÈRES TERRESTRES

Sur les 4 communes concernées par le projet, 7 espèces de Mammifères terrestres ont été identifiées. Il s'agit pour la plupart d'espèces communes et chassables. Deux d'entre elles sont tout de même protégées à l'échelle nationale :

l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

LES IMPACTS SUR LES AMPHIBIENS

Deux espèces d'Amphibiens ont été recensées sur le site Faune-Normandie à l'échelle des 4 communes du projet. Il s'agit de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), espèce protégée et inscrite sur la liste rouge mondiale de l'IUCN, et du Crapaud Epineux (*Bufo spinosus*),

Les mares, fossés et étangs identifiés comme habitats de reproduction pour les amphibiens lors de l'état initial vont être impactés par le projet. Il en est de même pour les habitats terrestres potentiels pour l'hivernage. Cet enjeu de conservation et les impacts sont donc estimés dangereux.



En ce qui concerne la destruction d'individus lors de la phase travaux, les impacts de ce projet sur des surfaces en eau dormante sont estimés "forts" ici

Enfin, il existera des impacts sur les espèces sensibles aux collisions et sur les véhicules lors de la phase d'exploitation du projet (risque de collision et ruptures de corridors)

LES IMPACTS SUR LES CHIROPTERES

Premièrement, plusieurs habitats utilisés par les chiroptères seront impactés dans le cadre de ce projet. C'est le cas des arbres à cavités (alignement d'arbres, arbres isolés et boisement) représentant des gîtes potentiels pour la reproduction et l'hivernage. Un bâtiment qui est un gîte de reproduction ou d'hivernage potentiel pour les chiroptères risque d'être détruit lors des travaux.

Les impacts sur les gîtes de reproduction sont concernés.

Il existe ici un risque de rupture de corridors, la création d'une structure routière étant considérée comme un obstacle par la plupart des espèces de chiroptère

La destruction de ces habitats présente un risque de mortalité lors de la phase travaux, risque estimé comme fort.

Enfin, en ce qui concerne le dérangement et la destruction d'habitats, des impacts directs concernent les perturbations et le risque de mortalité en phase d'exploitation. Il existe un risque de collision routière notamment pour certaines espèces relativement sensibles comme la Barbastelle d'Europe. De plus, le risque de collisions routières augmente avec la densité et la vitesse de circulation. Dans le cadre du projet, des corridors principaux (ruisseaux, haies multi strates, passage à proximité d'un boisement) sont traversés par les aménagements). Dans un deuxième temps, la mise en place d'éclairages nocturnes peut perturber la vie nocturne et entraîner un sur-impact sur la connectivité des milieux et rompre la trame noire.

LES AMENAGEMENTS FONCIERS LIES A CE PROJET ROUTIER

Les aménagements fonciers liés aux effets du projet routier sus visé démultiplieront les impacts négatifs sur la biodiversité que nous venons de décrire pour l'ensemble de communes traversées

ARIFICIALISATION DES SOLS et DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Alors que l'urgence climatique impose de réduire de manière drastique nos émissions de CO2 nous nous étonnons de constater que nos élus fassent fi de ces préoccupations essentielles. Rappelons que les transports constituent le premier poste contributeur aux émissions nationales de GES

A l'heure où un département français est artificialisé tous les 7 à 10 ans, à l'heure où la loi ZAN doit s'appliquer, nous nous étonnons que nos élus ignorent ces questions essentielles

EN CONCLUSION

Manche-Nature donne un avis négatif sur ce projet routier.

Il apparaît anachronique au regard des enjeux actuels liés à :

- ↳ **l'érosion de la biodiversité et à la protection des espaces naturels**
- ↳ **la nécessaire réduction des gaz à effet de serre**
- ↳ **la lutte contre la pollution de l'air**
- ↳ **l'artificialisation du territoire**
- ↳ **l'évolution des pratiques de mobilité**

Emplacement de cette éventuelle future route dans la vallée